



Commune de Val-de-Travers

Rapport du Conseil communal au Conseil général de Val-de-Travers à l'appui des comptes 2008

des communes de

Môtiers
Couvét
Travers
Noiraigue
Boveresse
Fleurier
Buttes
Saint-Sulpice
Les Bayards

du syndicat régional de la sécurité publique du Val-de-Travers (SYRES)

des syndicats intercommunaux

du Collège du Val-de-Travers (CVT)
de la piscine des Combes (SIPCO)
du Centre sportif régional (CSR)
du service d'action sociale du Val-de-Travers (SASVDT)
de distribution d'eau du Val-de-Travers (SDEVVT)
d'épuration des eaux (SEPUVT)
de gestion des déchets (SGDVT)

Annexes : - *Projet d'arrêté d'approbation*
- *Commentaires détaillés des comptes*

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux,

Comme nous le mentionnions dans notre rapport à l'appui du budget 2009 de Val-de-Travers, la naissance comptable de notre nouvelle commune est intervenue en 2008 encore, bien avant que la fusion ne devienne une réalité. De même, les anciennes communes ont beau avoir disparu il y a plusieurs mois déjà, leur vie comptable s'est poursuivie jusqu'à maintenant.

La validation des comptes 2008 permet de boucler définitivement les comptabilités des neuf communes et des huit syndicats intercommunaux qui forment Val-de-Travers. Cette étape marque ainsi la fin d'un long processus de transition comptable vers la nouvelle entité.

1. Introduction

A bien des titres, la production des comptes 2008 s'est avérée extraordinaire et sans précédent. Alors que le bouclage des comptes engendre déjà un travail intense d'ordinaire, il a fallu faire l'exercice simultanément pour 17 entités décentralisées, tout en respectant certaines contraintes unifiées et un calendrier plus serré que d'ordinaire. Il a ensuite fallu procéder à une consolidation des données, non sans avoir vérifié la cohérence entre les bilans des communes et des syndicats, qui avaient parfois des pratiques comptables différentes. En parallèle, il a fallu établir les décomptes à facturer ou à rétrocéder aux communes partenaires pour l'exercice 2008, afin d'assurer la conformité des comptes des syndicats dans la perspective de leur internalisation.

Cet énorme travail a demandé un engagement important non seulement de la part de tout le personnel de la comptabilité communale, mais également de des responsables administratifs et comptables des anciennes entités, qui ont eux aussi fourni un effort considérable.

Autant que les aspects techniques, le processus politique de bouclage et de validation des comptes 2008 est exceptionnel à plusieurs titres.

D'une part, les autorités chargées de procéder au bouclage en assument toujours la responsabilité politique, au moins partiellement. Lors de changements de législature, le dernier exercice complet est bouclé par les autorités responsables, tandis que l'exercice suivant est dirigé en majorité par la nouvelle autorité. De plus, dans la réalité d'une commune, il n'y a jamais de renouvellement intégral des autorités législatives et exécutives. Dans le cas présent, les nouvelles autorités n'assument aucune part de responsabilité en ce qui concerne l'exercice sous revue.

D'autre part, le processus est bien exceptionnel de par le nombre de documents à examiner, ce qui a impliqué à tous les niveaux une préparation particulière. La commission de gestion et des finances, qui a fourni un travail spécialement intense durant tout le mois d'avril, a notamment été amenée à mettre en place une organisation adaptée au grand volume de données à traiter.

Indépendamment du processus technique et politique, l'exercice sous revue est lui aussi un exercice exceptionnel, qui a été marqué par une conjoncture économique particulièrement favorable. Ainsi, malgré le net ralentissement subi dès le quatrième trimestre dans les secteurs fortement exportateurs, les entreprises ont généré d'importants profits en 2008.

A l'exception de celles provenant du secteur financier, les rentrées fiscales des personnes morales implantées dans nos communes ont été largement supérieures aux attentes. De même au niveau des autres impôts, qui ont affiché une excellente tenue, ou encore des charges sociales telles que l'aide matérielle ou la participation au fonds d'intégration professionnelles, qui ont également été influencées positivement par la conjoncture.

Les coefficients fiscaux élevés en vigueur en 2008 combinés à l'ensemble de ces facteurs conjoncturels ont permis à huit des neuf anciennes communes de boucler dans les chiffres noirs, avec des résultats souvent nettement supérieurs aux budgets. Ce bouclage positif de l'ordre de deux millions de francs au total a permis de procéder à différentes opérations de bouclage visant principalement à apurer les bilans en vue de leur consolidation.

Afin que votre autorité puisse se prononcer en toute connaissance de cause quant à l'exercice 2008, nous vous remettons toutes les informations utiles sous forme de onze cahiers :

Le présent cahier, qui contient le rapport du Conseil communal, l'arrêté de validation des comptes des anciennes entités ainsi que le recueil de tous les commentaires apportés par leurs anciens responsables administratifs aux comptes des 17 entités regroupées.

- Les neuf cahiers des comptes communaux, comprenant chacun le compte de fonctionnement par structure et par nature (pages blanches), le compte des investissements (pages roses), le compte de bilan (pages vertes) et finalement la clôture du compte administratif ainsi que certains inventaires (pages blanches de la fin du cahier).
- Le cahier des comptes des syndicats intercommunaux, qui reprend pour chacun des huit syndicats internalisés la même structure que pour les communes (fonctionnement, investissements, bilan). Les différentes entités sont séparées par des pages bleues.

Quant au présent rapport, il propose différents tableaux de synthèse ainsi que quelques indicateurs consolidés, qui permettent de dégager une vision d'ensemble de l'exercice 2008 des anciennes entités, y compris à l'échelle nouvelle de Val-de-Travers.

2. Boucllement des comptes 2008

2.1. Principes et déroulement

Les comptes qui vous sont soumis sont bel et bien des comptes d'entités qui étaient juridiquement indépendantes au 31 décembre 2008. Leurs boucllements respectifs ont été effectués sous l'égide de la nouvelle commune, selon deux principes :

Premier principe : les comptables des anciennes entités avaient pour instruction de boucler les comptes comme les années précédentes. Ces comptes, notamment la consolidation de leurs bilans, constituent le bilan d'ouverture de la commune de Val-de-Travers au 1^{er} janvier 2009.

Deuxième principe : Les comptes 2008 doivent, encore plus qu'à l'accoutumée, produire une image fidèle de la situation financière et du patrimoine des communes et syndicats concernés. Ils ont cependant un rôle de système d'information, notamment à l'intention des autorités politiques. A ce titre une certaine homogénéité doit en faciliter la lecture.

Etape 1

Le Conseil communal a émis le 11 février une directive selon laquelle les comptables des anciennes entités devaient boucler les comptes selon leurs habitudes, avec un délai au 28 février 2009 pour présenter les comptes communaux au service des finances.

Quelques instructions complétaient cette directive :

- Les débiteurs devaient être apurés et les éventuels actifs surévalués devaient être amortis à leur valeur effective.
- Des inventaires et tableaux statistiques devaient être dressés.
- Les comptes présentant des particularités devaient être commentés.
- Une révision comptable devait être commandée à la fiduciaire habituelle.

Etape 2

A réception des comptes le service des finances a procédé à une série de contrôles. Quelques écritures complémentaires ont été demandées sur cette base. Relevons tout de même que dans l'ensemble les comptes présentés étaient complets et corrects. La chose mérite d'autant plus d'être relevée que la plupart des personnes concernées étaient occupées par la construction de la nouvelle organisation et que les délais imposés étaient particulièrement courts.

Les comptes transitoires ont également été pris en main à cette étape. Il s'agit par exemple des factures qui ont été comptabilisées comme des charges d'une ancienne commune, mais qui ont été payées par la comptabilité de Val-de-Travers.

Etape 3

Le Conseil communal a approuvé le 24 mars les différentes écritures de bouclage. Ces opérations ont été décidées selon une approche globale (voir plus loin). Elles ont été passées directement dans les comptes des communes fusionnées.

Etape 4

Les communes ont livré les comptes définitifs sur format papier. Ces comptes ont été disposés pour toutes les communes et syndicats selon un ordre identique. Ils ont ensuite été copiés et reliés au Centre d'impression de l'Etat, en appliquant un code couleur similaire pour toutes les communes: le compte de fonctionnement en blanc, les investissements en rose et le bilan en vert. Les annexes en fin de cahier étaient également imprimées sur papier blanc.

2.2. Résultats des différentes entités

Nous présentons ci-après les résultats des neuf communes fusionnées. La troisième colonne présente le résultat comptable avant opérations de bouclage (voir plus loin) et constitue le chiffre à mettre en relation avec le montant budgété.

Les syndicats ont quant à eux l'obligation de boucler sur un résultat équilibré. La différence de 70 francs provient d'une erreur identifiée sur le tard.

	Résultat budgété	Résultat avant opérations de bouclage	Résultat après opérations de bouclage
Môtiers	-30'204.00	107'007.41	-278'585.69
Couvet	422'878.30	343'000.21	-141'155.79
Travers	39'255.00	302'927.51	115'589.76
Noiraigue	-57'046.00	97'425.37	-9'633.08
Boveresse	-74'220.25	34'841.89	-10'469.96
Fleurier	78'989.40	1'064'918.80	688'245.30
Buttes	-78'952.10	197'036.37	-18'046.63
Saint-Sulpice	-315'753.00	-152'202.46	-345'838.14
Les Bayards	-70'467.00	163'868.06	-4'000.54
Syndicats		70.27	70.27
TOTAL	-85'519.65	2'158'893.43	-3'824.50

2.3. Ecritures de bouclage

L'année 2008 a été financièrement généreuse avec les collectivités valloisannes. A l'état brut, soit avant les écritures de bouclage, l'ensemble des communes fusionnées présentait un résultat positif de 2,158 Mios de francs. Sans opérations particulières, ces bénéfices auraient été portés à la fortune nette des communes. Il est cependant d'usage, en cas de bénéfice, de procéder à des écritures de bouclage telles que des amortissements complémentaires ou la constitution de provisions.

Afin de faciliter l'apurement de notre bilan, le service des communes nous a cependant indiqué en décembre dernier qu'il admettrait à titre exceptionnel que toutes les communes, même celles en

situation déficitaire, puissent procéder à des amortissements extraordinaires. La condition était que le total de tous les amortissements extraordinaires ne dépasse pas le total des résultats des communes excédentaires, soit Fr. 2,311 Mios dans le cas présent. Avec un total de 2,163 Mios nous sommes restés en deçà du plafond autorisé, afin de présenter un résultat global équilibré.

Dans le cadre de cette enveloppe, les écritures de bouclage décidées par le Conseil communal ont suivi trois objectifs :

1. Constitution d'un bilan d'ouverture "propre" pour la commune de Val-de-Travers;
2. Alimentation maximale des provisions qui permettent de réduire les effets du cycle conjoncturel sur les comptes communaux;
3. Allègement durable des charges par une diminution des amortissements futurs.

"Nettoyage" du bilan d'ouverture :

- Ajustement de la valeur des titres détenus par les communes. Les actions Groupe E, SEVT, BNS et CCS sont portées à leur valeur nominale, les titres sans valeur sont totalement amortis, les autres titres de participation sont tous portés pour 1 franc au bilan. Effet comptable : amortissements complémentaires de Fr. 239'845.30.
- Amortissement complet des actifs de faible valeur comptable. L'objectif est d'économiser la charge administrative de tenue des amortissements pour des actifs dont la valeur de bilan n'est pas significative. Effet comptable : amortissements complémentaires de Fr. 1'373'092.78 à charge du résultat et de Fr. 226'252.55 à charge des réserves des chapitres autofinancés.
A ce titre, Fr. 60'438.65 ont été débités de la réserve pour approvisionnement en eau, et Fr. 165'813.90 l'ont été de la réserve épuration.

Alimentation des provisions visant à anticiper les effets du cycle conjoncturel :

- Dotation de la provision pour débiteurs impôts jusqu'à concurrence de 10% du total des débiteurs impôts. Effet comptable : dotation de Fr. 294'274.00 pour aboutir à une provision totale de Fr. 663'000.00. Les débiteurs impôts représentent en effet une somme de Fr. 6'648'725.61.
- Prise en charge anticipée à charge des exercices 2008 de la participation communale aux mesures de soutien à l'emploi, conformément à la pratique préconisée par le département cantonal des finances. Le montant concerné se monte à Fr. 255'055.85.

Allègement des charges futures d'amortissement

- Les amortissements complémentaires proposés dans les comptes des anciennes communes et syndicats permettent d'alléger de plus de 220'000 francs la charge d'amortissement prévue pour l'exercice 2009.

En guise de synthèse, le total des écritures complémentaires retenues par le Conseil communal et qui ont un impact sur le résultat peut être résumé comme suit :

Dotation aux provisions pour débiteurs impôts	294'274.00
Préfinancement des mesures d'insertion	255'505.85
Correction de valeurs sur titres	239'845.30
Amortissements complémentaires sur actifs	1'373'092.78
Total	<u>2'162'717.93</u>

Le tableau de la page suivante présente la répartition de ces opérations dans les comptes des communes.

	TOTAUX	Môtiers	Couvet	Travers	Noiraigue	Boveresse	Fleurier	Buttes	Saint-Sulpice	Les Bayards
Résultat avant op. boucllement	2'158'893.43	107'007.41	343'000.21	302'927.51	97'425.37	34'841.89	1'064'918.80	197'036.37	-152'202.46	163'868.06
PROVISION POUR DEBITEURS IMPOTS										
Provision impôts existante	368'726.00	60'000.00	0.00	9'743.25	25'825.05	9'157.70	240'000.00	24'000.00	0.00	0.00
Total débiteurs impôts	6'648'725.61	596'191.21	1'718'537.67	665'608.18	376'952.08	192'459.35	2'019'406.42	477'088.97	404'768.40	197'713.33
10% débiteurs impôts	664'872.56	59'619.12	171'853.77	66'560.82	37'695.21	19'245.94	201'940.64	47'708.90	40'476.84	19'771.33
Marge utilisable		-380.88	171'853.77	56'817.57	11'870.16	10'088.24	-38'059.36	23'708.90	40'476.84	19'771.33
Dotation 2008	294'274.00	0.00	172'000.00	56'856.75	11'874.95	10'042.30	0.00	23'700.00	0.00	19'800.00
Provision impôts après	663'000.00	60'000.00	172'000.00	66'600.00	37'700.00	19'200.00	240'000.00	47'700.00	0.00	19'800.00
PREFINANCEMENT MESURES D'INSERTION										
Préfin. mesures d'insertion	255'505.85	19'453.00	64'961.10	28'908.30	11'931.15	9'243.10	82'952.15	14'171.20	15'185.10	8'700.75
Bénéfice avant amort. compl.	1'609'043.31	87'554.41	106'039.11	217'162.46	73'619.27	15'556.49	981'966.65	159'165.17	-167'387.56	135'367.31
AMORTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES										
Amortissements sur titres	239'845.30	77'598.00	0.00	29'098.50	11'919.70	1'764.85	10'013.00	34'246.25	14'500.00	60'705.00
Autres amort. complémentaires	1'373'092.78	288'542.10	247'194.90	72'474.20	71'332.65	24'261.60	283'708.35	142'965.55	163'950.58	78'662.85
TOTAL amort. complémentaires	1'612'938.08	366'140.10	247'194.90	101'572.70	83'252.35	26'026.45	293'721.35	177'211.80	178'450.58	139'367.85
Résultat net 2008	-3'824.50	-278'585.69	-141'155.79	115'589.76	-9'633.08	-10'469.96	688'245.30	-18'046.63	-345'838.14	-4'000.54

2.4. Comptes des investissements

Pour différentes raisons qui leur sont propres, plusieurs communes ont procédé à d'importants investissements en 2008. Les investissements des neuf communes se sont élevés à 5,965 Mios de francs en 2008 contre 2,107 Mios en 2007. Il s'agit là d'un facteur 2,8. Aux investissements des communes s'ajoutent ceux des syndicats, qui représentent un montant de 1,759 Mios.

Dicastères	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture, loisirs et sports	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Finances et impôts	TOTAL	2007
Môtiers	0	0	90'630	0	84'450	157'300	9'791	342'171	135'702
Couvet	14'031	68'075	129'639	93'960	203'917	-56'495	28'285	481'412	344'281
Travers	0	1'201	47'607	0	55'484	270'890	0	375'182	228'467
Noiraigue	0	2'689	0	18'745	10'339	58'600	6'197	96'570	164'882
Boveresse	0	0	0	0	124'073	15'189	0	139'262	35'108
Fleurier	0	21'536	354'150	1'365'892	2'826'641	23'698	0	4'591'916	839'841
Buttes	0	0	0	0	8'614	-241'814	18'207	-214'993	143'307
Saint-Sulpice	0	0	11'511	0	136'001	-4'783	0	142'729	111'233
Les Bayards	0	0	23'937	0	-49'875	16'761	20'000	10'823	104'884
SEPUVT	0	0	0	0	0	674'428	0	674'428	0
SDEVT	0	0	0	0	0	363'429	0	363'429	0
CVT	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SGDVT	0	0	0	0	0	716'006	0	716'006	0
SIPCO	0	0	0	5'129	0	0	0	5'129	0
CSR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SASVDT	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SYRES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
								7'724'064	2'107'705

Outre les investissements réalisés l'an dernier, les législatifs ont décidé de crédits d'investissement qui n'ont pas été finalisés dans les anciennes communes et dont les autorisations de dépenser sont donc transférées au nouvel exécutif. En voici la liste, mise à jour en regard de celle présentée dans le budget 2009 de Val-de-Travers :

Objet	Montant	
	Voté	Payé
Pose de 2 hydrantes, rue de la Flamme et ch. de Boveresse/Couvet	25'000.00	0.00
Mise à niveau des hydrants/Fleurier	75'000.00	21'536.15
Révision des hydrantes/Travers	16'000.00	0.00
Assainissement ciblerie. Crédit pour la pose de récupérateurs de balles/Noiraigue	30'000.00	2'688.90
Isolation, rénovation des façades et remplacement des fenêtres, ainsi que de la ferblanterie du collège primaire de Longereuse/Fleurier	625'000.00	301'133.15

Objet	Montant	
	Voté	Payé
Réfection de la cuisine/Buttes	25'000.00	0.00
Réfection des portes du collège/St-Sulpice	23'000.00	0.00
Protection incendie bâtiment scolaire/Travers	67'000.00	6'688.10
Réfection Collège Ecole enfantine/Fleurier	1'080'000.00	754'993.44
Rénovation intérieur collège préprof./Fleurier	290'000.00	292'765.85
Changement des fenêtres des 3 collèges/Couvet	227'000.00	57'336.80
Porte Nord collège/Boveresse	8'000.00	0.00
Mise en conformité de l'électricité des collèges de Couvet	166'000.00	107'683.55
100ème anniversaire du collège Saint-Sulpice	20'000.00	10'000.00
Cour de récréation du collège préprofessionnel/Fleurier	60'000.00	0.00
Réfection douches ancienne salle de gym/Couvet	34'000.00	0.00
Terrain de football, vestiaires, stand des Sugits/Fleurier	3'250'000.00	1'364'083.35
Remise en état de la place de jeux/Noiraigue	15'000.00	12'480.15
Remplacement de la chaudière du Temple/Fleurier	26'000.00	0.00
Elargissement Ch. des Pins/Couvet	49'500.00	0.00
Réfection de la Ruelle Pierre Boulanger/Buttes	35'000.00	0.00
Réalisation de la liaison douce Môtiers-Boveresse (total des deux crédits)	418'000.00	97'464.75
Ralentisseur trafic - entrée ouest Môtiers	15'000.00	913.65
Démolition Passerelle au Furcil/Noiraigue.	35'000.00	0.00
Déplacement du jardin public et création d'une place à tourner/St-Sulpice	90'000.00	15'230.13
Goudronnage et entretien des routes/St-Sulpice	150'000.00	75'480.90
Surfaçage route de la Banderette/Travers	43'000.00	0.00
Réfection de la rue Sandoz après le 28.10.08/Travers	435'000.00	156'735.30
Remise en état de la route communale à Rosières/Noiraigue	48'000.00	0.00
Création place au bas de l'église (parc + mollok)/Saint-Sulpice	37'000.00	30'533.35
Aménagement bas de l'église/Saint-Sulpice	20'000.00	15'136.55
Création d'un point de collecte/Saint-Sulpice	80'000.00	35'285.80
Eco-points/SGDVT	750'000.00	0.00
Adaptation du nouveau plan d'aménagement/Fleurier	160'000.00	112'690.80
Conception directrice des déplacements et des espaces publics et avant-projets des aménagements de surface des secteurs sensibles/Buttes	40'000.00	14'687.40
Etude pour la réalisation des mesures 7,11 et 13 du PGEE et l'aménagement de la Rue Donnier et du secteur sud de la Rue du Pont/Buttes	34'000.00	24'618.90
Mise à jour du plan d'alignement/Noiraigue	18'000.00	6'708.00
Plan spécial "Plaine Fin"/Môtiers	67'000.00	11'721.60
Plan directeur régional (total des neuf crédits)	157'000.00	19'440.00
Drainage aval chemin Banderette/Travers	51'300.00	2'600.35
Création chemin didactique Caroline/Fleurier	15'000.00	6'418.55
Création d'un parcours didactique et les valorisations de l'identité horlogère du village de Fleurier et de l'histoire des deux Prix Nobel fleurisans/Fleurier	140'000.00	0.00
Réaffectation de l'immeuble "Grenier 2" (Réfection de la tourelle, remplacement des chenaux et mise en place d'un éclairage de secours dans la cage d'escaliers) / Fleurier	650'000.00	20'108.00
Prolongement de la desserte de la zone industrielle/Buttes	680'000.00	0.00
Immeuble des Marronniers - chauffage/Môtiers	57'000.00	33'906.60
Réfection locaux de la Poste/Travers	12'500.00	0.00
Réfection toiture immeuble Temple 9/Travers	37'800.00	0.00
Réfection façade ouest et appartement Bise 110/Les Bayards	30'000.00	0.00
Chauffage maison de commune/Buttes	45'000.00	28'431.40
Ed.-Dubied 2, entrée toiture crèche/Couvet	22'000.00	0.00

Objet	Montant	
	Voté	Payé
Ed.-Dubied 2, aménagement nouvelle cuisine/Couvet	15'000.00	15'050.00
Station les Perossettes/Bayards	50'000.00	17'566.25
Mesures 1-2-3 du PGEE/Boveresse	560'000.00	0.00
Etape 2 du PGEE/Môtiers	60'000.00	13'097.50
PGEE Eaux usées/Travers	796'900.00	100'611.65
Etape 2 du PGEE/Noiraigue	60'000.00	0.00
Elaboration PGEER	111'000.00	91'990.55
Remplacement collecteur St-Sulpice - STEP I	1'200'000.00	628'107.05
Mécanique des STEP	100'000.00	65'456.75
Conteneurs pour ordures ménagères/SGDVT	1'700'000.00	716'006.40
Etude route du Chapeau/St-Sulpice	50'000.00	0.00
	<u>15'157'000.00</u>	<u>5'287'387.62</u>

Comme le Conseil communal l'a indiqué lors de l'examen du budget 2009 et comme il l'a répété lors d'un examen de détail mené en partenariat avec la commission de gestion et des finances quant aux investissements à maintenir ou à abandonner, le solde de crédit ouvert hérité des anciennes communes pour un montant de près de 10 Mios de francs n'est qu'une autorisation de dépenser.

Cela ne signifie donc pas que la commune de Val-de-Travers dépensera cette somme pour des investissements décidés par les précédents législatifs et encore moins que ces dépenses seront réalisées en 2009.

Ce tableau illustre simplement le fait que l'élan d'investissements qu'ont ressenti les précédentes communes se fera encore sentir sur la nouvelle organisation.

2.5. Bilans

Les bilans de clôture des dix-sept entités fusionnées constituent le bilan d'ouverture de la commune de Val-de-Travers.

Sur les deux pages suivantes, nous vous présentons d'abord le bilan additionné des neuf communes, ensuite le bilan des syndicats.

Des colonnes TOTAL permettent de se faire une idée de ce que représentera, d'un point de vue financier, le patrimoine, les dettes et la fortune nette de la commune de Val-de-Travers. Ces totaux sont cependant à prendre avec la plus grande circonspection. Il ne s'agit en effet pas d'un bilan consolidé, en ce sens où d'éventuels engagements d'une commune ou d'un syndicat envers une autre entité fusionnée n'ont pas été éliminés. Les montants totaux ne sont donc pas significatifs pour chaque chapitre comptable.

	Communes	Môtiers	Couvet	Travers	Noiraigue	Boveresse	Fleurier	Buttes	Saint-Sulpice	Les Bayards
ACTIF										
PATRIMOINE FINANCIER										
10 DISPONIBILITES	3'760'780	589'188	1'697'478	19'153	8'781	331'206	295'059	1'023'793	-250'205	46'327
11 AVOIRS	11'559'716	742'187	2'792'319	1'070'890	562'231	504'351	4'134'275	712'943	695'218	345'302
12 PLACEMENTS	4'644'382	388'260	548'985	908'398	271'985	1'113'444	-207'899	1'087'802	287'577	245'831
13 ACTIFS TRANSITOIRES	6'357'287	384'888	1'982'997	747'218	216'458	78'830	2'485'585	161'400	133'118	166'794
PATRIMOINE ADMINISTRATIF										
14 INVESTISSEMENTS	57'765'267	3'482'510	14'142'343	4'136'615	2'291'383	1'702'709	22'516'374	3'579'228	2'268'013	3'646'092
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES	4'193'515	8'002	1'591'002	744'251	259'002	250	1'591'005	1	0	2
16 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
17 AUTRES DEPENSES A AMORTIR	127'121	0	69'418	0	0	0	0	57'703	0	0
FINANCEMENTS SPECIAUX										
18 AVANCES AUX FINANCEMENTS SPECIAUX	183'845	55'128	119'400	5'229	936	0	0	0	3'152	0
DECOUVERT										
19 DECOUVERT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL ACTIF	88'591'915	5'650'163	22'943'942	7'631'754	3'610'776	3'730'789	30'814'398	6'622'870	3'136'874	4'450'349

PASSIF

ENGAGEMENTS										
20 ENGAGEMENTS COURANTS	407'319	187'402	0	0	0	204'002	13'972	0	1'900	44
21 DETTES A COURT TERME	1'609'725	0	0	474'645	335'174	0	500'000	0	0	299'907
22 DETTES A MOYEN ET LONG TERME	53'824'799	3'366'494	16'080'837	5'122'800	2'714'415	2'317'370	15'358'657	5'149'225	1'123'600	2'591'400
24 PROVISIONS	643'200	60'000	172'000	66'600	37'700	19'200	240'000	47'700	0	0
25 PASSIFS TRANSITOIRES	2'510'458	181'685	773'593	265'803	0	109'776	599'240	247'281	180'886	152'195
FINANCEMENTS SPECIAUX										
28 ENGAGEMENTS ENVERS FINANC.SPECIAUX/RESERVES	5'881'007	435'165	1'411'209	380'549	253'351	238'210	1'890'892	453'050	427'031	391'550
FORTUNE										
290 FORTUNE NETTE	23'715'407	1'419'418	4'506'303	1'321'357	270'136	842'231	12'211'636	725'614	1'403'457	1'015'253
TOTAL PASSIF	88'591'916	5'650'164	22'943'942	7'631'754	3'610'776	3'730'789	30'814'398	6'622'870	3'136'874	4'450'349

	Total	Communes	SEPUVT	SDEVT	CVT	SGDVT	SIPCO	CSR	SASVDT	SYRES
ACTIF										
PATRIMOINE FINANCIER										
10 DISPONIBILITES	6'885'042	3'760'780	571'590	373'257	1'367'941	283'801	111'260	134'900	75'052	206'461
11 AVOIRS	13'126'010	11'559'716	606	821'147	92'863	90'447	198	240'251	221'974	98'808
12 PLACEMENTS	4'707'779	4'644'382	0	0	0	0	0	63'397	0	0
13 ACTIFS TRANSITOIRES	6'849'498	6'357'287	0	0	292'769	0	3'578	86'150	0	109'714
PATRIMOINE ADMINISTRATIF										
14 INVESTISSEMENTS	72'492'496	57'765'267	1'944'254	1'793'971	4'487'700	716'006	1'742'378	3'922'920	0	120'000
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES	4'193'515	4'193'515	0	0	0	0	0	0	0	0
16 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
17 AUTRES DEPENSES A AMORTIR	131'401	127'121	0	0	0	0	4'280	0	0	0
FINANCEMENTS SPECIAUX										
18 AVANCES AUX FINANCEMENTS SPECIAUX	302'617	183'845	0	0	0	0	0	0	0	118'771
DECOUVERT										
19 DECOUVERT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

TOTAL ACTIF	108'688'359	88'591'915	2'516'450	2'988'375	6'241'273	1'090'255	1'861'693	4'447'617	297'026	653'754
--------------------	--------------------	-------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	----------------	----------------

PASSIF

ENGAGEMENTS										
20 ENGAGEMENTS COURANTS	2'502'398	407'319	0	761'073	287'861	333'255	0	174'535	297'026	241'328
21 DETTES A COURT TERME	2'338'747	1'609'725	626'982	0	0	0	0	102'040	0	0
22 DETTES A MOYEN ET LONG TERME	68'815'487	53'824'799	1'025'000	1'500'000	5'821'405	747'000	1'795'320	3'981'963	0	120'000
24 PROVISIONS	673'200	643'200	0	30'000	0	0	0	0	0	0
25 PASSIFS TRANSITOIRES	3'781'626	2'510'458	363'422	289'709	127'888	0	8'714	189'079	0	292'357
FINANCEMENTS SPECIAUX										
28 ENGAGEMENTS ENVERS FINANC.SPECIAUX/RESERVES	6'656'882	5'881'007	501'046	264'829	0	10'000	0	0	0	0
FORTUNE										
290 FORTUNE NETTE	23'920'019	23'715'407	0	142'764	4'119	0	57'660	0	0	69

TOTAL PASSIF	108'688'360	88'591'916	2'516'450	2'988'375	6'241'273	1'090'255	1'861'693	4'447'617	297'026	653'754
---------------------	--------------------	-------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	----------------	----------------

3. Commentaires de la situation financière

Le but de l'analyse financière n'est pas historique. Il est de déterminer des clés de compréhension de la situation actuelle, en vue de prendre les meilleures décisions pour l'avenir.

Si les comptes qui seront soumis à votre approbation concernent bien neuf communes et 8 organisations intercommunales, votre autorité a été nommée pour prendre en mains les rênes d'une commune unique. Nous tenterons donc ici d'analyser de manière globale la situation financière dont nous avons hérité.

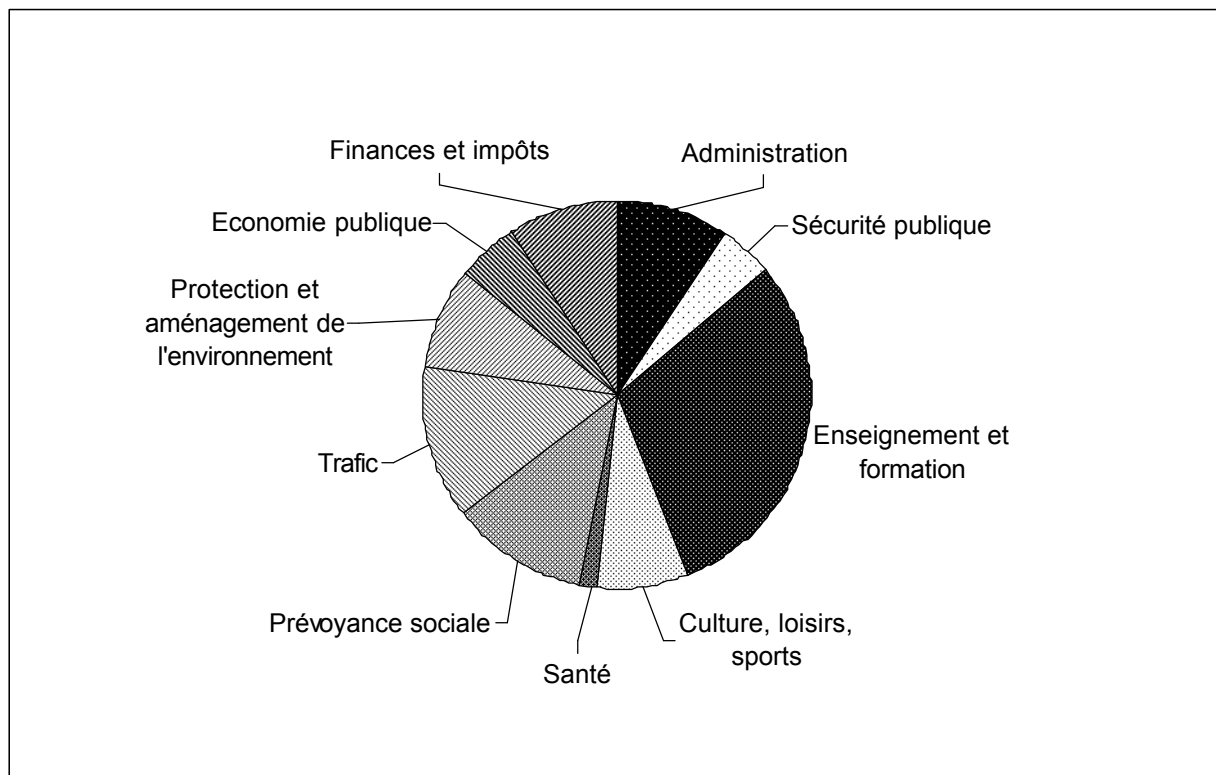
3.1. Charges et revenus de fonctionnement

Les comptes de fonctionnement présentent un total de charges 65'434'881 francs pour des revenus de 65'431'057 francs. Ce sont ces montants qui figurent sur l'arrêté qui sera soumis à votre approbation au soir du 4 mai. Relevons tout de même qu'il s'agit là-aussi de la simple addition des chiffres des neuf communes et huit syndicats intercommunaux qui constituent la commune de Val-de-Travers. De ces chiffres, 9'757'424 francs représentent la participation des communes fusionnées aux syndicats intercommunaux. Ce montant figure donc à la fois en charge des communes et en revenu des syndicats. Il est purement interne.

Abstraction faite de ces participations, les revenus totaux s'élèvent à 55,7 Mios, parmi lesquels 21,8 Mios sont des impôts. Relevons que si toutes les communes avaient appliqué en 2008 un coefficient de 72, le revenu de l'impôt sur les personnes physiques se serait établi à 19,3 Mios au lieu de 20,5. Soit 1,2 Mio de moins. Le montant budgété pour 2009 à 1,96 Mios reste donc tout à fait réaliste.

Etant donné l'importante distorsion apportée par les charges et revenus croisés, il est périlleux de tirer des analyses trop poussées d'une synthèse des comptes de fonctionnement.

Se basant sur les comptes des communes uniquement, la répartition des dépenses par dicastères peut néanmoins être illustrée de la manière suivante :



3.2. Dette communale

Le total des dettes à moyen et long terme s'élevait à la date de la fusion à 68,8 Mios de francs. C'est un peu trop : après déduction du patrimoine financier, l'endettement par habitant s'élève encore à 4290 francs par habitant. Or l'endettement d'une commune est considéré comme moyen jusqu'à 3000 francs, comme très haut dès 5000 francs.

Grâce aux bonnes conditions du marché des taux et à de nombreux emprunts sans intérêt (plus de 10 Mios), le taux moyen de la dette communale est faible, puisqu'il s'établit pour l'exercice 2008 à 2.65%.

Malgré ce coût relativement réduit, on retiendra qu'un pour-cent de la dette représente tout de même 688'000 francs. La gestion de la dette représentera donc un enjeu pour notre commune, autant que les fluctuations du marché de l'argent en sont une menace.

Le total des intérêts représentait en 2008 le 7,8% des recettes fiscales. Jusqu'à 10% les analystes estiment que la commune peut continuer de financer ses investissements par l'emprunt. Le seuil au-delà duquel les investissements devraient être stoppé est fixé à 20%. Malgré un niveau d'endettement relativement élevé, notre commune peut donc continuer à envisager des investissements pour maintenir voire développer son patrimoine et ses infrastructures.

3.3. Autofinancement

Nous l'avions déjà évoqué lors de la présentation du budget, la capacité d'une commune à faire face à ses investissements ne se mesure pas tant à son bénéfice ou à son déficit d'exercice, qu'à son autofinancement. L'autofinancement est ce qu'on a coutume de nommer le cash-flow. C'est en fait la somme des liquidités qui a été dégagée durant un exercice comptable.

Elle permet de financer de nouveaux investissements ou de diminuer l'endettement. Le ratio entre les investissements et l'autofinancement est dénommé degré d'autofinancement. Le niveau de la dette diminue lorsque l'autofinancement est supérieur à 100%, il s'accroît dans le cas inverse. On admet généralement que l'autofinancement ne devrait jamais descendre en dessous de 70%.

Les bonnes conditions de l'année 2008 ont permis aux entités fusionnées de dégager un autofinancement de 4,574 Mios l'an dernier. Ce montant n'a cependant pas été suffisant pour couvrir le haut niveau des investissements. Le degré d'autofinancement s'est en effet élevé globalement à 59%. Le très bel exercice financier de l'ensemble des communes fusionnées a donc été annulé par une certaine "gourmandise" d'investissements.

4. Conclusion

En guise de conclusion, le Conseil communal se réjouit de la bonne tenue des comptes de fonctionnement 2008 des anciennes entités. Ainsi, même si certains excès dans les investissements consentis l'an dernier pèseront durablement sur les finances communales, le bon résultat de l'exercice a permis de doter Val-de-Travers d'un bilan d'ouverture le plus propre possible. Le Conseil communal tient à exprimer ici sa reconnaissance aux anciennes autorités pour le travail de qualité qu'elles ont fourni.

Le Conseil communal tient également à remercier toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui ont œuvré à la production, dans les délais planifiés, des documents que nous remettons à votre autorité.

Finalement, le Conseil communal tient à affirmer sa confiance en l'avenir. Car même si notre commune doit faire face à un déficit structurel non négligeable et même si elle va subir comme toutes les collectivités les effets de la violente crise économique qui frappe notre économie, le bilan de notre nouvelle commune est sain et laisse apparaître une fortune nette enviable. S'il est donc essentiel de déployer des mesures conséquentes pour résorber notre déficit structurel, Val-

de-Travers a les reins suffisamment solides pour absorber le choc conjoncturel qui s'annonce tout en menant notre processus de réorganisation de manière réfléchie et non pas dans l'urgence et la précipitation.

C'est sur cette note d'optimisme que nous vous invitons à adopter l'arrêté de validation des comptes qui vous est soumis et de clore ainsi le passé pour mieux nous tourner vers l'avenir !

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

Val-de-Travers, le 14 avril 2009

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRESIDENT : LE CHANCELIER :

Yves Fatton

Alexis Boillat

APPROBATION DES COMPTES 2008



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 14 avril 2009;
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier Sont approuvés :

1. avec décharge aux Conseils communaux, les comptes de l'exercice 2008
 - a) de la commune de Môtiers
 - b) de la commune de Couvet
 - c) de la commune de Travers
 - d) de la commune de Noiraigue
 - e) de la commune de Boveresse
 - f) de la commune de Fleurier
 - g) de la commune de Buttes
 - h) de la commune de Saint-Sulpice
 - i) de la commune des Bayards

2. avec décharge aux comités, les comptes de l'exercice 2008
 - a) du syndicat régional de la sécurité publique du Val-de-Travers (SYRES)
 - b) du syndicat intercommunal du Collège du Val-de-Travers (CVT)
 - c) du syndicat intercommunal de la piscine des Combes (SIPCO)
 - d) du syndicat intercommunal du Centre sportif régional (CSR)
 - e) du syndicat intercommunal du service d'action sociale du Val-de-Travers (SASVDT)
 - f) du syndicat intercommunal de distribution d'eau du Val-de-Travers (SDEVT)
 - g) du syndicat intercommunal d'épuration des eaux (SEPUVT)
 - h) du syndicat intercommunal de gestion des déchets (SGDVT)

qui comprennent :

a) les comptes de fonctionnement qui se présentent en résumé comme suit :

Charges	Fr. 65'455'889.73
Revenus	Fr. 65'452'065.23
Excédent de charges	Fr. 3'824.50

b) les comptes des investissements, qui se présentent en résumé comme suit :

Dépenses	Fr. 9'022'027.48
Recettes	Fr. 1'297'963.45
Investissements nets (augmentation)	Fr. 7'724'064.03

c) pour information, les dépenses et recettes des patrimoines financiers :

Dépenses	Fr. 425'462.70
Recettes	Fr. 492'386.80

d) les bilans au 31 décembre 2008.

Art. 2 La gestion des Conseils communaux et des comités concernés durant l'exercice 2008 est approuvée.

Art. 3 ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

Val-de-Travers, le 4 mai 2009

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
LA VICE-PRESIDENTE : LE SECRETAIRE-SUPPLEANT :

Christelle Gertsch Macuglia

Maurizio Ciurleo

COMPTES 2008 NOTICE COMPLEMENTAIRE

Embargo

Les informations relatives aux comptes 2008 des dix-sept entités fusionnées sont frappées d'embargo jusqu'au

mercredi 29 avril 2009 midi

Merci de votre collaboration.

Modification des comptes de l'organisation de protection civile (OPC)

En raison du processus de fusion, les communes de Fleurier et de Couvet avaient omis de facturer des charges à l'OPC pour l'exercice 2008. Cet oubli a été corrigé après impression de cahiers des comptes.

Comptes SYRES (pages 5 et 6 du compte de fonctionnement)

Compte	Variation	Nouveau chiffre	Explication
161.311.03	+18'008.65	18'106.40	Frais administratifs pris en charge par la commune de Couvet durant l'année 2008, répartition selon une clé identique au Centre de secours.
161.316.00	+2'500.00	2'500.00	Location d'un hangar à Fleurier
161.316.01	+500.00	500.00	Frais relatifs au hangar de Fleurier
161.451.00	+21'008.65	186'215.30	Augmentation de la participation à recevoir du fonds cantonal de protection civile

Relevons que **le résultat est inchangé**, il s'agit d'une opération neutre dont le seul objectif est de permettre aux services cantonaux de prendre en considération les coûts exacts de l'organisation de protection civile du Val-de-Travers.

L'arrêté qui vous est proposé tient compte de ces nouveaux montants.

JNK/22.04.2009